
AVIS

Prescription d'une révision dite "allégée" du PLU ne portant pas atteinte au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et définition des modalités de concertation pour la restructuration de l'Institut médico-éducatif (IME) François-Huon au 142, rue de Moëlan.

Par délibération du 18 mai 2016, le conseil municipal de Quimperlé a prescrit la révision dite "allégée" du plan local d'urbanisme en définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

Le projet de réhabilitation du site de l'Institut médico-éducatif François-Huon, situé au 142, rue de Moëlan, présenté par l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Finistère (APAJH) nécessite la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, ainsi que la réduction d'une zone naturelle. Ce projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et justifie une procédure de révision dite "allégée" du plan local d'urbanisme.

Les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales, les représentants de la profession agricole et autres personnes concernées pendant toute la durée des études nécessaires à la révision dite "allégée" du plan local d'urbanisme doivent également être précisées. Ces modalités seront les suivantes :

- Insertion d'un article dans la presse locale (Le Télégramme et Ouest-France).
 - Information dans le bulletin municipal.
 - Réunion avec les associations qui en feront la demande.
 - Information sur le site Internet de la ville.
 - Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure au service urbanisme, 8, avenue du Coat-Kaër, aux heures et jours habituels d'ouverture.
-